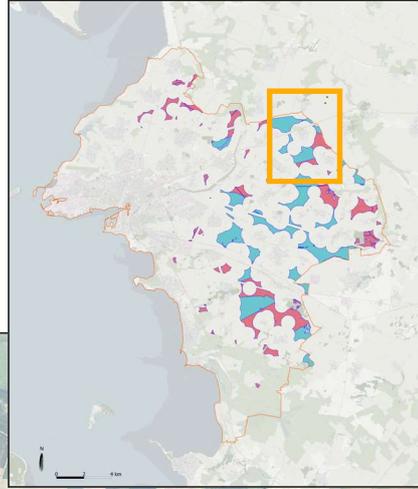
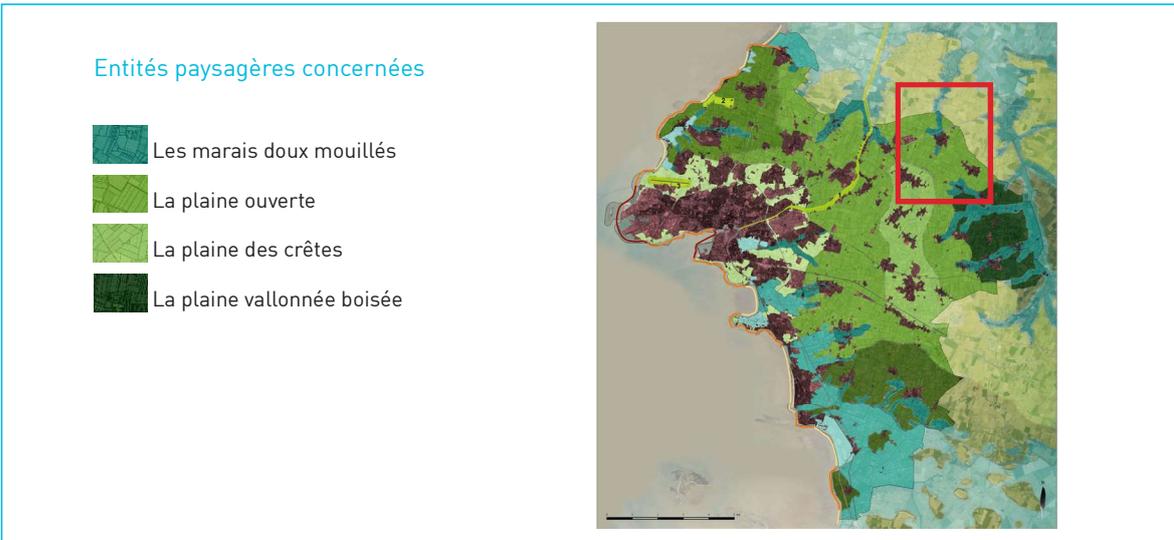


## SECTEUR C

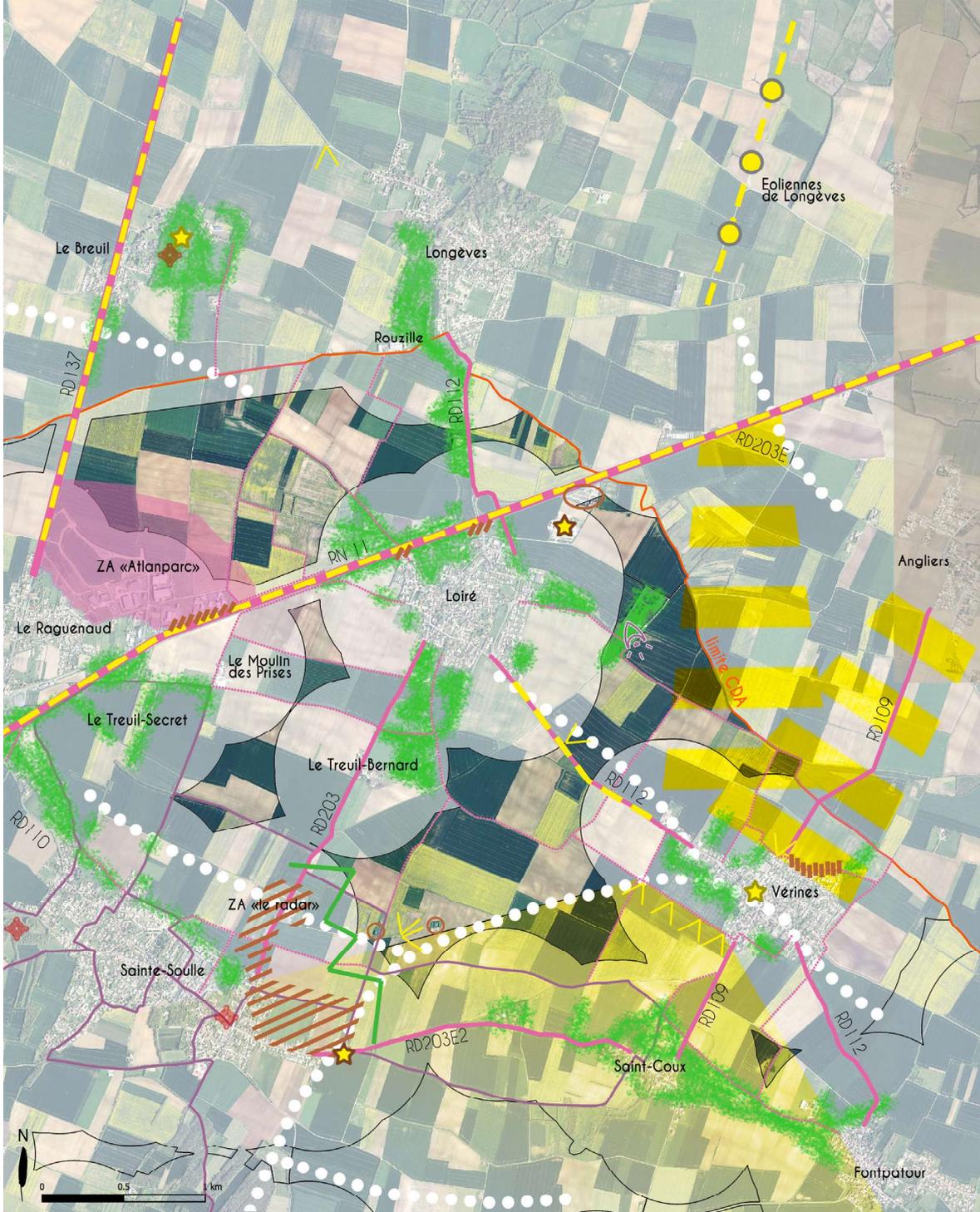
COMMUNES DE VÉRINES ET SAINTE-SOULLE

Potentiel des sites	Site C 1 : 177 ha	Site C 5 : 18 ha
	Site C 2 : 35 ha	Site C 6 : 80 ha
	Site C 3 : 118 ha	Site C 7 : 4 ha
	Site C 4 : 33 ha	





## 1/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SECTEUR



code couleur légende :  
*paysage perçu et visible*  
*paysage vécu*  
*paysage habité*

*patrimoine*  
*éléments perturbateurs*

## SITE C1

Potentiel du site = 177 ha

### 2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

#### Le paysage agricole et naturel

Le site est composé principalement de grands champs cultivés sur une surface légèrement vallonnée, avec des micro-parcelles de vignes côté nord, et avec des motifs bocagers bien présents, à la fois sur les pourtours, au contact du marais mouillé qui relie Longèves à Loiré, le long de la RN11 et en lisière urbaine de la ZA «Atlanparc» en cours de développement. On retrouve

des éléments ponctuels au nord de Loiré (puits, arbres isolés) qui rappellent un lien entre le hameau et le nord de la voie, qui aujourd'hui s'est considérablement altéré. Le silo de Loiré forme un repère visuel prégnant, semblant émerger des masses boisées qui bordent la RN11.

Sensibilité paysagère modérée



#### Les lisières urbaines habitées

La lisière nord de Loiré est déjà très impactée par la proximité de la RN11. Un corridor végétal permet une intégration visuelle entre le hameau et cette infrastructure, mais il reste des situations complexes pour les bâtis anciennement implantés le long de la voie, rue Prieuré de Roncevaux et rue de la Poule (au niveau de l'échangeur).

Du côté du Raguenaud sur la commune de Sainte-Soulle, la ZA «Atlanparc» forme en quelque sorte un pré-filtre aux habitations du hameau, avec des bâtiments industriels importants, une lisière bocagère anticipée à l'Est et une extension en cours, qui vont renforcer cette transition.

Sensibilité paysagère modérée



Sensibilité paysagère faible

### Le patrimoine bâti

Il n'y a pas de patrimoine bâti particulier sur et aux abords du site. On pourra toutefois noter la présence à proximité de la motte castrale du Breuil-Bertin, au nord, inscrite aux monuments historiques, dont on perçoit uniquement la masse boisée qui forme un

repère végétal, même si le château d'eau le jouxtant est beaucoup plus prégnant. Depuis les vues du sud d'Andilly, on peut s'apercevoir que les éoliennes potentielles formeront l'arrière-plan du bois du Breuil.



Sensibilité paysagère modérée

### Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est à la fois longé par des axes très passants (RN11 et RD137) mais perceptible par intermittence du fait d'un réseau bocager assez présent le long des axes. Ces vues qui s'ouvrent ponctuellement sur le site deviennent importantes car limitées, d'autant que l'on se situe en entrée d'agglomération de La Rochelle.

De nombreux chemins traversent le site, on notera la connexion douce possible et sécurisée entre Loiré et Le Raguenaud, grâce à un passage sous la RN11.

Il n'y a pas de chemin de randonnée référencée sur le site. Au sud de la RN11 passe le sentier de découverte de Sainte-Soulle (chemin balisé de l'agglomération).



Sensibilité paysagère faible

### Les perceptions

Encadré d'un corridor de haies assez important, en lien avec les infrastructures ou le marais mouillé, le site se révèle par quelques fenêtres visuelles. Des vues plus

ouvertes se dégagent depuis le nord du site, depuis les communes de Longèves et Saint-Ouen-d'Aunis.



### 3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

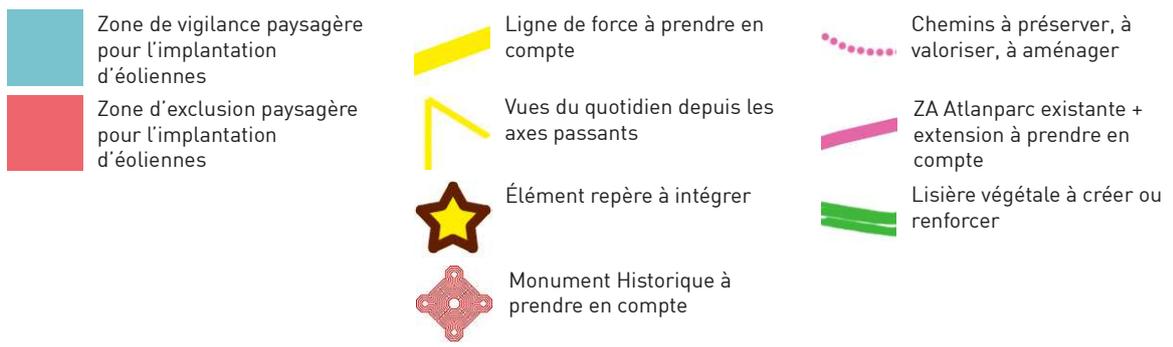
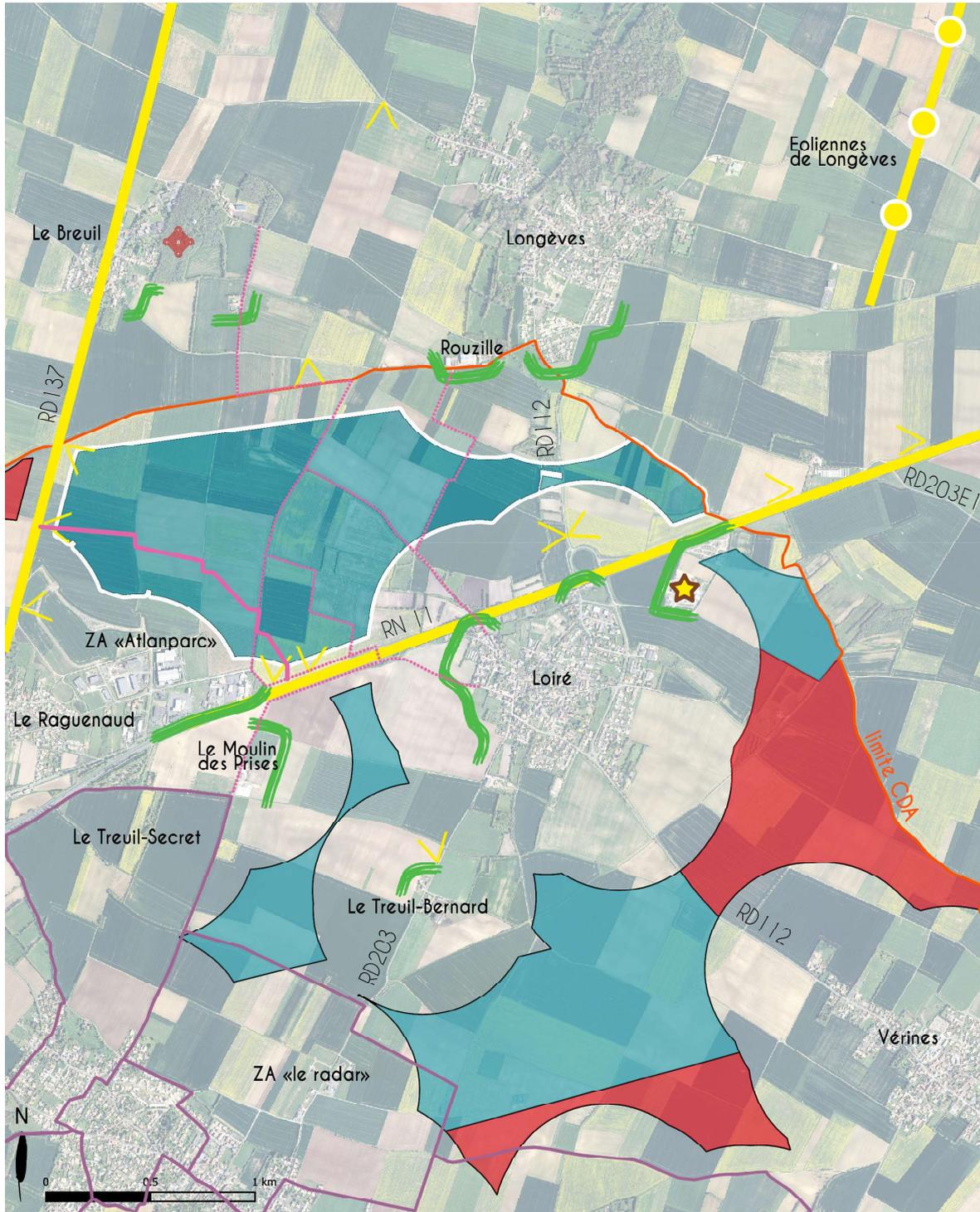
Vigilances	Site concerné
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Projet de contournement ferroviaire	X
Itinéraire vol à vue	X
Activités situées à -250m	X
Zone 2AU du PLUi à -500m	X

### 4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 1,6	

### 5/ GUIDE D'AMÉNAGEMENT

Composantes principales du paysage à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RN 11 et RD 137: visibilité ponctuelle mais importante depuis ces axes routiers très passants et formant l'entrée d'agglomération</li> <li>- proximité des éoliennes de Longèves au Nord-Est</li> </ul>
Impacts paysagers à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux séquences de lisière urbaine habitée sont très sensibles, déjà fortement impactées par la RN11, et sont à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien.</li> <li>- Des activités vont se retrouver en covisibilité proche avec le parc éolien (ZA Atlanparc, fermes de Rouzille et du Moulin des Prises).</li> <li>- Vues quotidiennes depuis les RN11, RD137, RD112, RD203, à prendre en compte</li> <li>- Présence de chemins au cœur du site</li> <li>- Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper, ainsi que sur la CDC Aunis Atlantique : cohérence à trouver / risques de saturation visuelle à étudier</li> </ul>
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filtres bocagers à prolonger ou créer sur les lisières ciblées, notamment au nord de Loiré : travail sur une «relation apaisée possible» avec la RN11</li> <li>- Implantation rectiligne des éoliennes pour limiter l'impact sur la lecture des paysages</li> <li>- Prise en compte des RN11 et RD 137 dans l'implantation des mâts et prise en compte de l'orientation des éoliennes de Longèves (qui reprennent l'axe de la RD 137)</li> <li>- Aménagements sur les chemins existants : liaison entre les bourgs et hameaux, connexion aux parcours existants, accessibilité...</li> <li>- Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche «notion de saturation visuelle»]</li> <li>- Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes [Cf. fiche «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]</li> </ul>



## SITE C2

Potentiel du site = 35 ha

### 2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

#### Le paysage agricole et naturel

Le site est principalement occupé de grandes parcelles agricoles. Le relief est légèrement vallonné, avec des altitudes qui s'abaissent vers l'ouest en direction de la RN11 et du Raguenaud. On retrouve dans ces secteurs aux altitudes plus basses un réseau de haies intéressant, accompagnant notamment le Treuil Secret, ainsi que la lisière urbaine nord de Sainte-Soulle.

On notera les éléments perturbateurs suivants :

- la lisière sud de la ZA «Atlanparc», pourtant bien intégrée côté agricole, mais beaucoup moins côté RN11,
- la ZA «Le radar» dont l'implantation en point haut sans réel parti d'aménagement d'intégration en fait un élément non intégré dans le paysage.

Sensibilité paysagère faible



#### Les lisières urbaines habitées

La lisière nord de Sainte-Soulle est particulièrement bien intégrée : située en contrebas par rapport au site, elle possède un réseau arboré très important en limite de bourg, en lien avec le fond de vallon, que les récentes extensions ont su majoritairement préserver. Le site étant situé en promontoire par rapport au bourg, les éoliennes pourront se faire cependant prégnantes. Côté Loiré, quelques maisons sont orientées au sud, avec des filtres végétaux plus ou moins présents

en transition avec le paysage agricole, mais dans l'ensemble le hameau est compact sur cette lisière, et intégré dans un réseau bocager lié au marais doux mouillé.

Le Treuil Bernard (ferme) et le Moulin des Prises (élevage de chevaux) sont les lieux isolés comprenant des habitations qui seront les plus impactés visuellement par un projet potentiel.

Sensibilité paysagère modérée



### Le patrimoine bâti

Le site se positionne à proximité du périmètre délimité des abords des deux Monuments Historiques inscrits de Sainte-Soulle : la motte castrale de la Roche-Bertin (vestiges) et l'église Saint-Laurent.

La motte castrale, sous forme d'une masse arborée, n'est pas visible depuis le site car placé du côté sud-ouest du bourg.

L'église ne présente pas de clocher émergeant et reste

ainsi discrète dans le paysage, elle n'est pas un élément repère fort. Mais elle est bien visible depuis le bout du chemin des Barbionnes qui remonte jusqu'à la ligne de crête. Au-delà vers le nord, cette ligne de crête empêche de voir l'église et la lisière urbaine depuis le site. Par contre l'implantation d'éoliennes entraînera forcément une covisibilité depuis l'église.

A noter la proximité du Treuil-Secret, lieu (abandonné?) composé d'un ancien moulin dont il reste la toiture.



### Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est particulièrement visible depuis la RN 11 car il n'existe pas de haies le long de l'axe à cet endroit.

Le sentier de découverte de Sainte-Soulle (chemin balisé de l'agglomération) passe à travers le site, reliant le Treuil-Secret au nord-ouest au Fief des Mottes à

l'est (site C3). D'autres chemins existent, permettant des connexions douces entre Loiré et Sainte-Soulle notamment.



### Les perceptions

Sur la partie ouest, du fait du réseau bocager, les vues sont limitées. Depuis les champs ouverts, sur

les hauteurs, des vues assez lointaines existent mais sans qualité particulière, sans point focal particulier.



### 3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

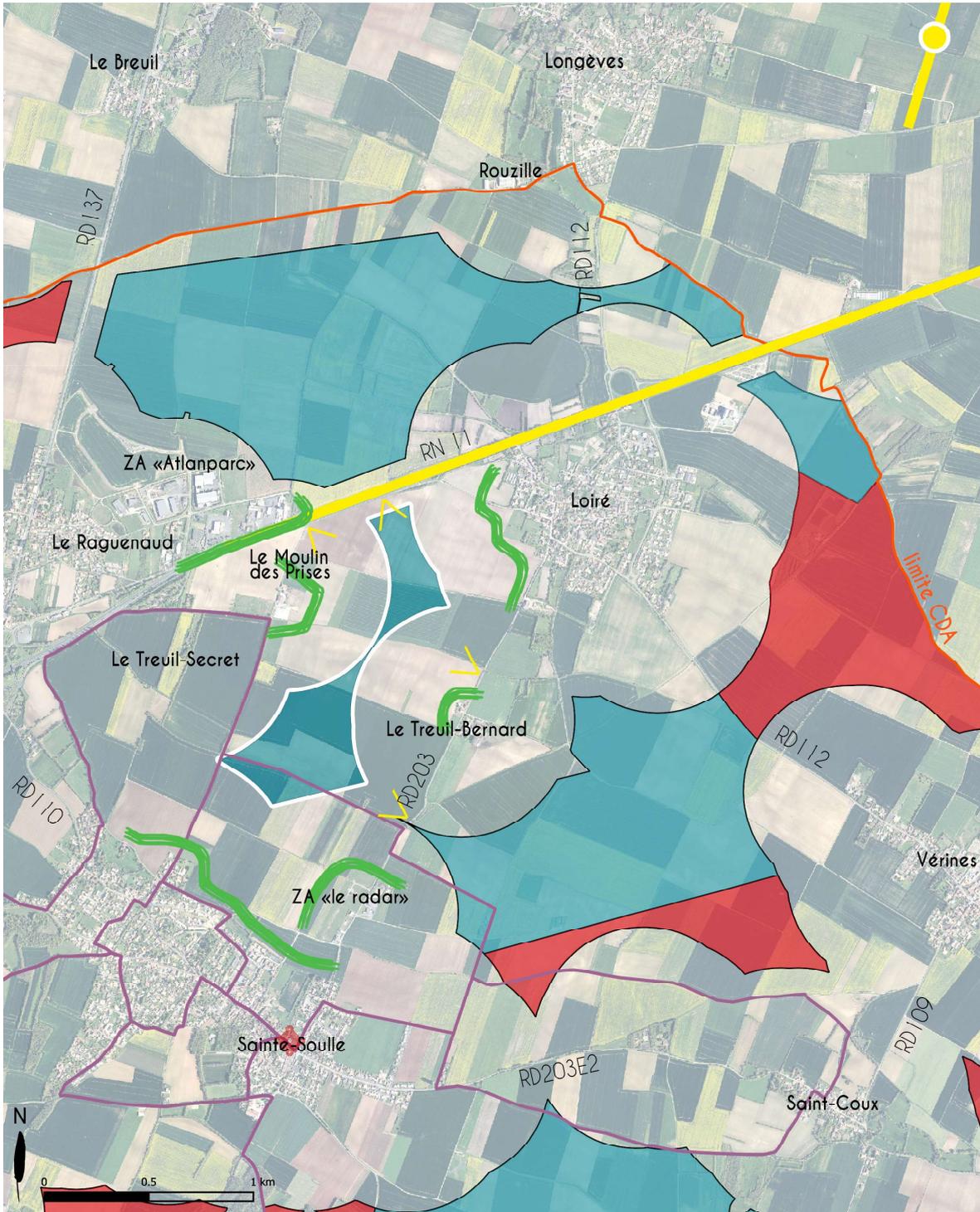
Vigilances	Site concerné
EBC linéaire	X
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Projet de contournement ferroviaire	X
Itinéraire vol à vue	X

### 4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 1,8	

### 5/ GUIDE D'AMÉNAGEMENT

Composantes principales du paysage à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RN 11 : grande visibilité depuis cet axe routier très passant</li> <li>- proximité des éoliennes de Longèves au Nord-Est</li> </ul>
Impacts paysagers à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des lisières habitées à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien : Sainte-Soulle, Loiré, Le Treuil-Bernard, Le Moulin des Prises + présence de l'église Saint-Laurent inscrite aux Monuments Historiques</li> <li>- Des activités vont se retrouver en covisibilité proche avec le parc éolien (ZA «Atlanparc», élevage du Moulin des Prises, ZA «Le Radar»).</li> <li>- Vues quotidiennes depuis les RN11 et RD203, à prendre en compte</li> <li>- Présence de chemins au cœur du site et notamment du sentier découverte de l'agglomération</li> <li>- Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper, ainsi que sur la CDC Aunis Atlantique : cohérence à trouver / risques de saturation visuelle à étudier</li> </ul>
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filtres bocagers à prolonger ou créer sur les lisières ciblées ainsi qu'avec l'église Saint-Laurent de Sainte-Soulle inscrite aux Monuments Historiques</li> <li>- Implantation rectiligne des éoliennes pour limiter l'impact sur la lecture des paysages</li> <li>- Prise en compte des RN11 et RD 203 dans l'implantation des mâts et prise en compte de l'orientation des éoliennes de Longèves (qui reprennent l'axe de la RD 137)</li> <li>- Aménagements sur les chemins existants : liaison entre les bourgs et hameaux, accessibilité, connexion aux parcours existants...</li> <li>- Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche «notion de saturation visuelle»]</li> <li>- Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes [Cf. fiche «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]</li> </ul>



- |   |   |   |  |  |  |
|---|---|---|--|--|--|
|  | Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes |  | Ligne de force à prendre en compte         |  | Chemins à préserver, à valoriser, à aménager |
|  | Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes  |  | Vues du quotidien depuis les axes passants |  | Chemins balisés à connecter                  |
|   |   |  | Monument Historique à prendre en compte    |  | Lisière végétale à créer ou renforcer        |

## SITE C3

Potentiel du site = 118 ha

### 2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

#### Le paysage agricole et naturel

Paysage composé principalement de grandes parcelles cultivées (céréales et oléagineux), quelques vallonnements et bosquets qui permettent des variations de perceptions mais le paysage reste relativement «banal» et homogène. Corridor intéressant de haies au nord-ouest, qui filtrent les vues.

Eléments perturbateurs :

- zone d'activités «Le Radar» en point haut au nord de Sainte-Soulle sans intégration paysagère particulière
- anciens dépôts de munitions laissés en point haut sans traitement particulier

Sensibilité paysagère faible



#### Les lisières urbaines habitées

La lisière nord-est de Sainte-Soulle est très fragile, composée de maisons d'habitation et d'une zone d'activités («Le Radar») ouvertes sans aucune transition sur le paysage agricole .

RD112 est également un atout non négligeable.

Le bourg de Vérines, en point haut, est dans l'ensemble bien intégré sur sa lisière sud et est par la végétation des jardins qui s'est bien développée et un bâti qui reste très discret.

Le hameau de Loiré est peu perceptible, avec une frange arborée très importante liée au paysage de marais doux mouillé qui le traverse. La haie bocagère le long de la

Sensibilité paysagère forte



Sensibilité paysagère faible

### Le patrimoine bâti

Quelques vues depuis le sud-ouest du site sur le bourg et le clocher de Vérines : le bourg est accompagné d'une frange végétale, dont émerge le clocher de l'église, qui est un repère important dans ce paysage.

Dans le bourg de Sainte-Soulle, la présence de l'église Saint-Laurent, inscrite MH, reste très confidentielle, l'édifice lui-même n'ayant pas de haut clocher, elle est à peine perceptible depuis les plaines cultivées du Nord-est.



Sensibilité paysagère modérée

### Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Axes routiers sur les pourtours du site qui relient directement bourgs et hameaux, intérêt pour la RD112 en ligne de crête qui s'ouvre vers le sud et le nord.

Nombreux chemins ou petites routes reliant les bourgs et hameaux, découverte animée entre vallonnements, points de vue lointains, plaine ouverte et espaces

arborés par des bosquets ou des haies (lisière sud-est de Loiré).

Le sentier de découverte de Sainte-Soulle (chemin balisé de l'agglomération) passe à travers le site, reliant le Treuil-Secret au nord-ouest (site C2) au Fief des Mottes puis rejoignant Saint-Coux..



Sensibilité paysagère modérée

### Les perceptions

Quelques vues assez lointaines depuis les points hauts comme le long de la RD 112 ou au Fief des Mottes mais qui ne constituent pas des points de vue exceptionnels d'un point de vue paysager (pas d'élément repère accrocheur, éléments perturbateurs, «simplicité» et «banalité» du paysage...). Ce sont toutefois des vues

majeures.

Le site n'est pas inclus dans le périmètre d'une vue exceptionnelle, il est notamment déterminé en marge d'une vue importante depuis le sud du bourg de Vérines en direction du sud, d'où son découpage en site C3 (la vue exceptionnelle étant caractérisée pas le site C4).



### 3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

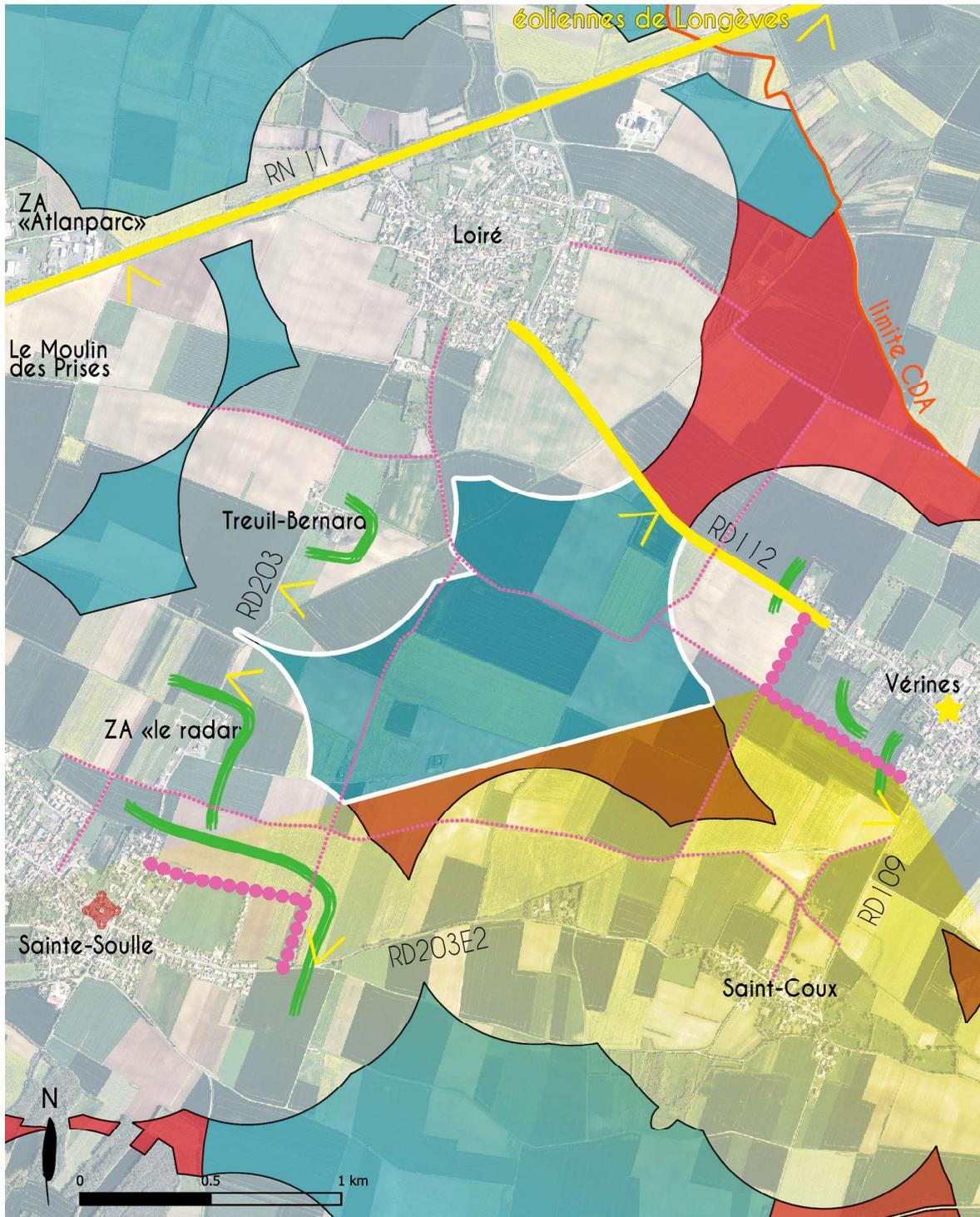
Vigilances	Site concerné
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Projet de contournement ferroviaire	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X
Itinéraire vol à vue	X
Zone 2AU du PLUi à -500m	X

### 4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 1,8	

### 5/ GUIDE D'AMÉNAGEMENT

Composantes principales du paysage à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RN 11 : visibilité importante et régulière depuis cet axe routier très passant</li> <li>- RD 112 : route en ligne de crête</li> <li>- clocher de l'église de Vérines</li> <li>- proximité des éoliennes de Longèves au Nord-Est</li> </ul>
Impacts paysagers à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lisière urbaine de Sainte-Soulle à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien ainsi que pour Treuil-Bernard le long de la RD 203</li> <li>- Vues quotidiennes depuis les RN11, RD112, RD203, RD203E2 et RD109 à prendre en compte</li> <li>- Relation aux «chemins de ronde» des bourgs et aux vues dégagées</li> <li>- Situation le long du cône de vue majeur depuis le bourg de Vérines</li> <li>- Implantation à proximité de chemins fréquentés et balisés</li> <li>- Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper, ainsi que sur la CDC Aunis Atlantique : cohérence à trouver / risques de saturation visuelle à étudier</li> </ul>
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filtres bocagers à créer au nord-est de Sainte-Soulle : lisières du bourg, de la zone d'activités «Le Radar», du hameau de Treuil-Bernard</li> <li>- Implantation rectiligne des éoliennes pour limiter l'impact sur la lecture des paysages</li> <li>- Prise en compte dans l'implantation des mâts de la RN11, de l'orientation de la vue depuis Vérines (Site C4), de la relation entre les bourgs de Vérines et Sainte-Soulle, et de l'orientation des éoliennes de Longèves</li> <li>- Aménagements sur les chemins existants : liaison entre les bourgs et hameaux, connexion aux parcours existants, accessibilité...</li> <li>- Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche «notion de saturation visuelle»]</li> <li>- Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes [Cf. fiche «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]</li> </ul>



-  Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes
-  Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes

-  Ligne de force à prendre en compte
-  Élément repère de qualité formant patrimoine
-  Vues du quotidien depuis les axes passants
-  Vue exceptionnelle : emprise du cône de vue

-  Chemin piéton formant chemin de ronde aux abords des bourgs
-  Chemins à préserver, à valoriser, à aménager
-  Lisière végétale à créer ou renforcer
-  Monument Historique à prendre en compte

## SITE C4

Potentiel du site = 33 ha

### 2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

Sensibilité paysagère faible

#### Le paysage agricole et naturel

Paysage composé principalement de grandes parcelles cultivées (céréales et oléagineux). Cette partie sud est en contrebas d'un vallonnement qui rythme le paysage. Le paysage reste relativement «banal» et homogène, c'est la «tension» qui s'instaure entre Vérines et Sainte-Soulle qui provoque son intérêt.

Eléments perturbateurs :

- zone d'activités «Le Radar» en point haut au nord de Sainte-Soulle sans intégration paysagère particulière
- anciens dépôts de munitions en point haut laissés sans traitement particulier



Sensibilité paysagère forte

#### Les lisières urbaines habitées

La lisière nord-est de Sainte-Soulle est très fragile, composée de maisons d'habitation et d'une zone d'activités («Le Radar») ouvertes sans aucune transition sur le paysage agricole .

Le bourg de Vérines, en point haut, est dans l'ensemble bien intégré sur sa lisière sud et est par la végétation des jardins qui s'est bien développée et un bâti qui reste très discret.



Sensibilité paysagère modérée

### Le patrimoine bâti

Des vues intéressantes s'exercent entre Vérines et Sainte-Soulle, sorte de «tension» paysagère qui se crée et que les chemins bordant les bourgs, type «chemins de ronde», mettent en valeur. Cette relation bien qu'éloignée doit être conservée.

Le clocher de Vérines participe à cette qualité.

Dans le bourg de Sainte-Soulle, la présence de l'église Saint-Laurent, inscrite MH, reste très confidentielle, l'édifice lui-même n'ayant pas de haut clocher, elle est à peine perceptible depuis les plaines cultivées..



Sensibilité paysagère modérée

### Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Axes routiers sur les pourtours du site qui relient directement bourgs et hameaux.

arborés.

Nombreux chemins ou petites routes reliant les bourgs et hameaux, découverte animée entre vallonnements, points de vue lointains, plaine ouverte et espaces

Le sentier de découverte de Sainte-Soulle (chemin balisé de l'agglomération) passe à travers le site, reliant le Fief des Mottes au nord-ouest (site C3) à Saint-Coux à l'Est.



Sensibilité paysagère forte

### Les perceptions

Depuis le sud de Vérines et son chemin de ronde, très grande vue lointaine et exceptionnelle offrant un panorama regroupant à la fois les paysages de plaine et de marais.

La perception entre Sainte-Soulle et Vérines évoquée plus haut fait partie de cette vue. Cette «tension» vient quelque part border la vue sur sa partie Ouest.



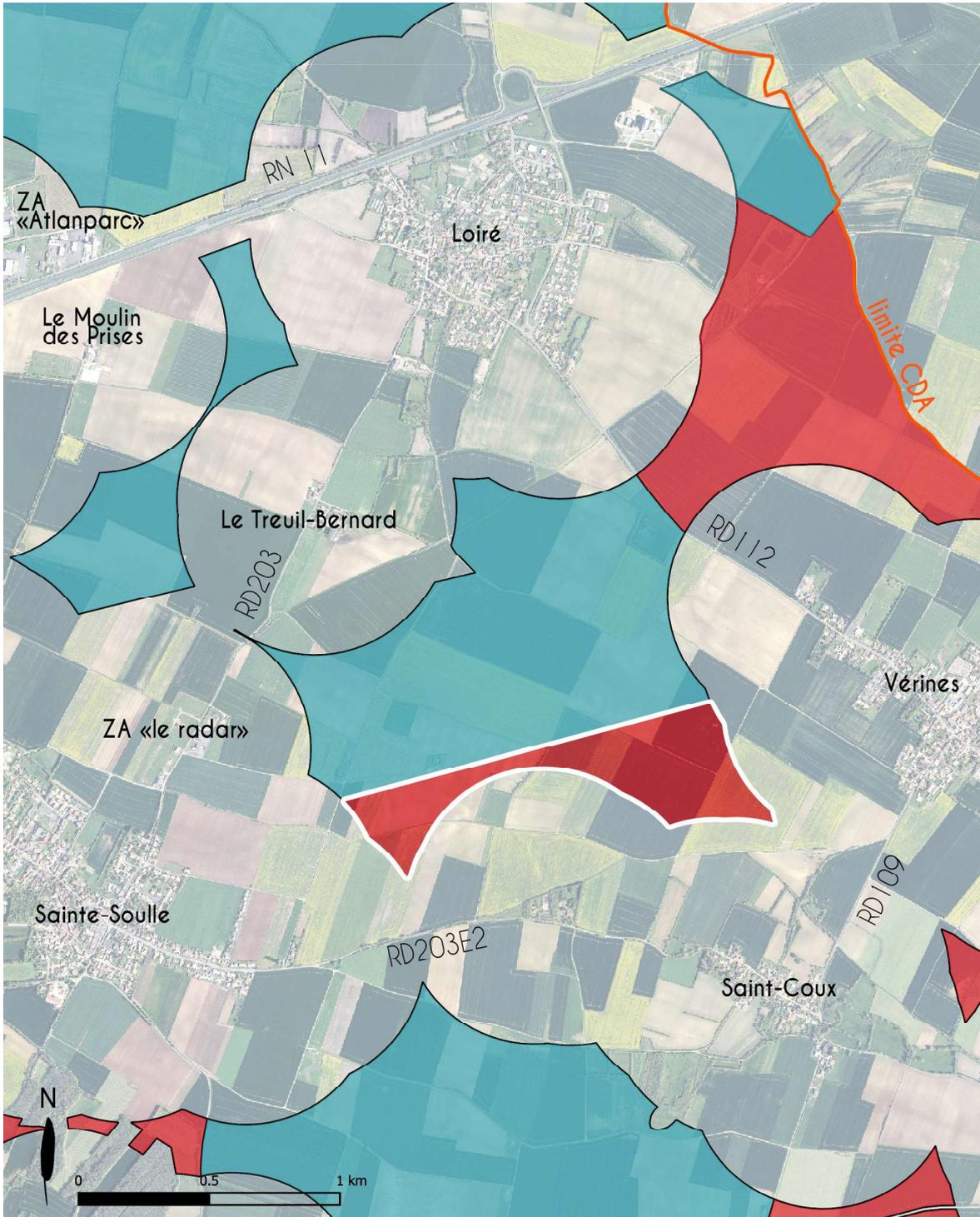
### 3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

Vigilances	Site concerné
Aire d’Alimentation de Captage (AAC)	X
Projet de contournement ferroviaire	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X
Itinéraire vol à vue	X
Zone 2AU du PLUi à -500m	X

### 4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l’implantation d’éoliennes	Zone d’exclusion paysagère pour l’implantation d’éoliennes
notation = 2,2	



-  Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes
-  Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes

## SITE C5

Potentiel du site = 18 ha

### 2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

#### Le paysage agricole et naturel

Le site est composé de grands champs cultivés, imbriqués entre la RN11, le silo de Loiré fort élément repère et une casse-auto, tous deux assez mal intégrés dans le paysage, l'ancienne station d'épuration à proximité de laquelle est aménagée le Site du Léopard et son belvédère à 360°, et un réseau de haies dense

sur les communes voisines de Longèves et Angliers qu'il borde. Etant donné ce contexte, le site ne présente pas d'attrait paysager particulier en soi.

A noter le positionnement dans la ligne directrice d'implantation des éoliennes de Longèves au nord.

Sensibilité paysagère faible



#### Les lisières urbaines habitées

Le site concerne principalement le hameau de Loiré. Celui-ci est bordé sur sa lisière nord-est d'une zone d'activités, puis en allant vers le sud d'habitat récent, orienté majoritairement vers l'est.

Le cortège arboré existant ou planté sur cette lisière

Est et la situation légèrement en contrebas par rapport au site deviennent un atout non négligeable pour créer une transition, mais celui-ci n'est pas suffisant en l'état actuel pour créer un véritable filtre vis-à-vis de potentielles éoliennes.

Sensibilité paysagère faible



Sensibilité paysagère faible

### Le patrimoine bâti

Le clocher de Vérines forme un repère visuel et patrimonial fort dans le paysage alentour avec sa position en ligne de crête. La silhouette urbaine du bourg de Vérines accompagne cet élément fort, s'étirant sur la ligne de crête. Les immenses espaces agricoles situés

au nord avec très peu d'éléments arborés contribuent à une lecture paysagère forte de l'entité urbaine. C'est à partir de la volonté de conserver cette lecture que les sites C5 et C6 ont été découpés, le site C5 étant en marge de cette grande étendue.



Sensibilité paysagère modérée

### Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est bordé par la RN11 et à ce titre est très visible. D'ores et déjà, il attire l'attention de tous les regards avec la présence du silo, élément repère prégnant.

alentours du site. De nombreux chemins existent sur le site et ses abords, permettant notamment de relier Loiré à Vérines.

La proximité du belvédère à 360° du Site du Léopard ne doit pas faire oublier la volonté de mettre en valeur les

A ce jour il n'y a pas de chemin de randonnée référencé sur le site et ses abords proches.



Sensibilité paysagère modérée

### Les perceptions

Il n'y a pas de vue particulière depuis le site, ni de vue majeure l'incluant dans sa perspective, mais de nombreuses vues focalisent vers lui avec le silo de Loiré qui le borde et forme un point focale : depuis la

RN11, depuis la RD203 E1 qui relie Longèves à Angliers, depuis la RD112 en ligne de crête, depuis la lisière sud du bourg de Vérines qui surplombe le paysage.



SITE C5

### 3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

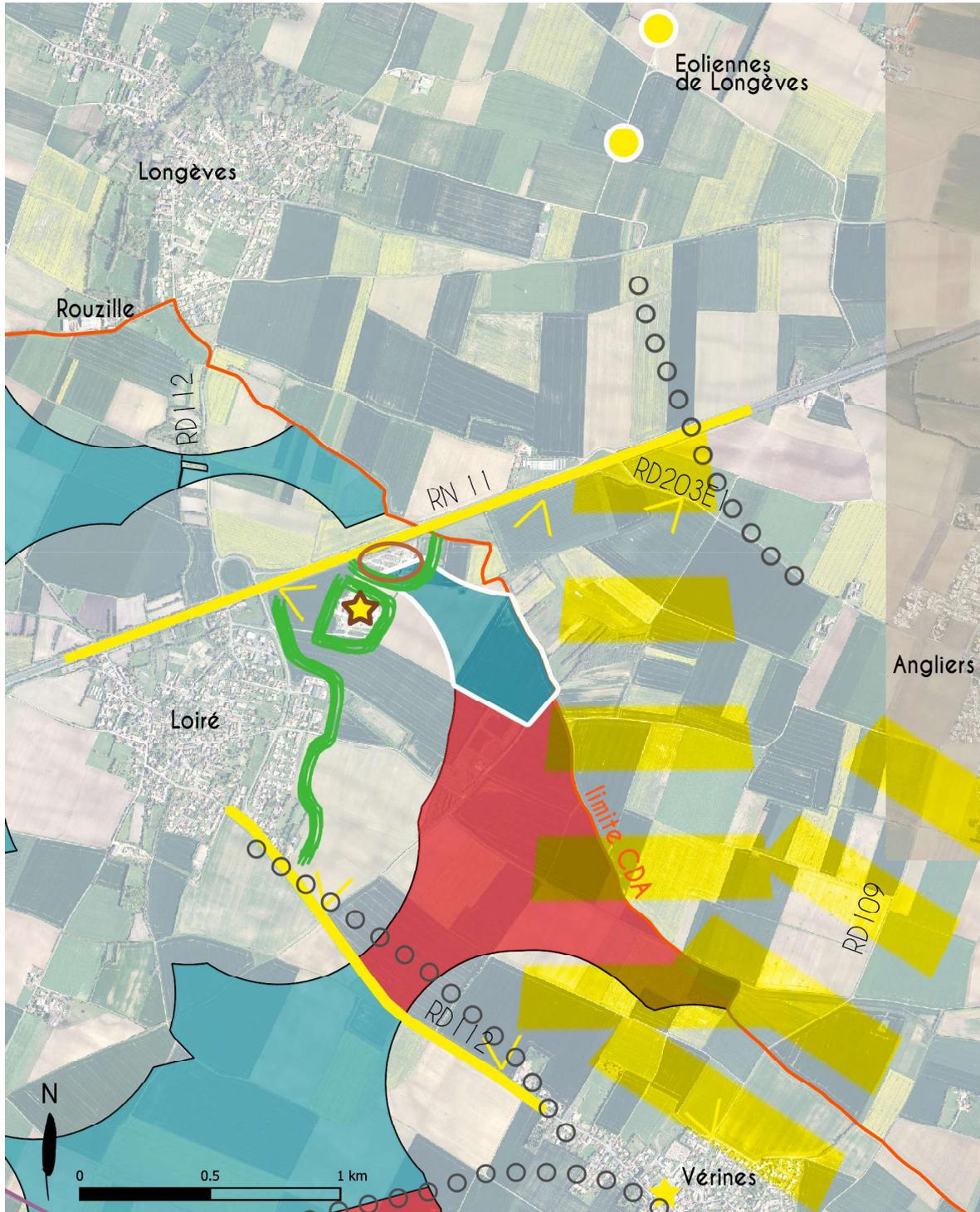
Vigilances	Site concerné
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Activités situées à -250m	X

### 4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 1,4	

### 5/ GUIDE D'AMÉNAGEMENT

Composantes principales du paysage à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RN 11 : visibilité importante et régulière depuis cet axe routier très passant</li> <li>- RD 112 : route en ligne de crête</li> <li>- Clocher de l'église de Vérines</li> <li>- Silhouette urbaine nord de Vérines</li> <li>- Proximité des éoliennes de Longèves au Nord-Est</li> </ul>
Impacts paysagers à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lisière urbaine de Loiré à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien</li> <li>- Focus sur le silo et la casse-auto, éléments perturbateurs qui doivent faire l'objet d'une meilleure intégration</li> <li>- Vues quotidiennes depuis les RN11, RD112, RD203E1 à prendre en compte</li> <li>- Proximité du bourg de Vérines et d'une lecture particulière de sa silhouette urbaine depuis le nord</li> <li>- Implantation à proximité de chemins et du site du Lézard (belvédère à 360°)</li> <li>- Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper, ainsi que sur la CDC Aunis Atlantique : cohérence à trouver / risques de saturation visuelle à étudier</li> </ul>
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filtres bocagers à créer ou conforter à l'est de Loiré</li> <li>- Intégration paysagère adaptée du silo et de la casse-auto</li> <li>- Implantation rectiligne des éoliennes pour limiter l'impact sur la lecture des paysages</li> <li>- Prise en compte dans l'implantation des mâts de la RN11, de l'orientation des éoliennes de Longèves, de la vue depuis le nord sur la silhouette urbaine de Vérines</li> <li>- Aménagements sur les chemins existants : liaison entre les bourgs et hameaux, connexion aux parcours existants, accessibilité...</li> <li>- Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche «notion de saturation visuelle»]</li> <li>- Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes [Cf. fiche «intégration paysagère des éléments du parc éolien»]</li> </ul>



- |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|--|
|  | Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes |  | Ligne de force à prendre en compte                            |  | Chemins à préserver, à valoriser, à aménager |
|  | Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes  |  | Élément repère de qualité formant patrimoine                  |  | Lisière végétale à créer ou renforcer        |
|  | Lignes de crête à prendre en compte                         |  | Vues du quotidien depuis les axes passants                    |  | Élément repère à intégrer                    |
|   |   |  | Perception de la morphologie particulière du bourg de Vérines |  | Élément perturbateur à intégrer              |

## SITE C6

Potentiel du site = 80 ha

### 2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

#### Le paysage agricole et naturel

De grandes parcelles cultivées composent le site, accompagnées de plusieurs haies longeant les chemins. Depuis la ligne de crête parcourue par la RD112, le site est orienté vers le nord-est, en direction du marais poitevin et ses franges arborées. L'intérêt de cet espace réside dans sa constitution du second plan d'une

perception patrimoniale de la silhouette urbaine de Vérines : implanté sur la ligne de crête, le bourg domine sobrement le paysage côté nord-est, le vallonnement se déroulant à ses pieds en douceur.

Sensibilité paysagère forte



#### Les lisières urbaines habitées

Le site concerne les lisières habitées de Vérines et de Loiré. Quelques éléments végétaux permettent des filtres visuels mais ils sont assez ténus vis-à-vis d'habitations qui ouvrent pleinement sur le site pour certaines.

Par ailleurs la frange urbaine récente au nord-est de Vérines, qui a tendance à «descendre» la pente, n'est absolument pas intégrée et contribue à dénaturer la silhouette urbaine de Vérines en vue rapprochée. Elle longe par ailleurs un chemin «en belvédère» sur le paysage qui mériterait une plus grande attention.

Sensibilité paysagère modérée



Sensibilité paysagère modérée

### Le patrimoine bâti

Le clocher de Vérines forme un repère visuel et patrimonial fort dans le paysage alentour avec sa position en ligne de crête. La silhouette urbaine du bourg de Vérines accompagne cet élément fort, s'étirant sur la ligne de crête. Les immenses espaces agricoles situés

au nord avec très peu d'éléments arborés contribuent à une lecture paysagère forte de l'entité urbaine. C'est à partir de la volonté de conserver cette lecture que les sites C5 et C6 ont été découpés, le site C6 formant le second plan de cette lecture paysagère.



Sensibilité paysagère modérée

### Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est à proximité de la RN11 et à ce titre est très visible, notamment à partir de la ligne de crête qu'elle franchit à hauteur du lieu-dit Plaisance sur la commune de Longèves.

La RD112 forme un axe de caractère, passant par la ligne de crête, il offre une vue inverse.

De nombreux chemins existent sur le site et ses abords,

permettant notamment de relier Vérines à Loiré et Angliers.

A ce jour il n'y a pas de chemin de randonnée référencé sur le site et ses abords proches. Néanmoins, il y a le belvédère à 360° du Site du Lézard qui est inclus dans le site et qui offre une vue en hauteur intéressante en direction de Vérines et du marais poitevin.



Sensibilité paysagère forte

### Les perceptions

Les vues depuis le nord sur la silhouette urbaine de Vérines et son clocher sont précieuses. Dégagées de tout obstacle aujourd'hui, elles permettent de lire cette perception fine du paysage rassemblant entités

urbaines, agricoles et naturelles.

Les vues inverses, depuis la RD112 ou la lisière nord de Vérines, offrent des perceptions lointaines majeures en direction du marais poitevin.



SITE C6

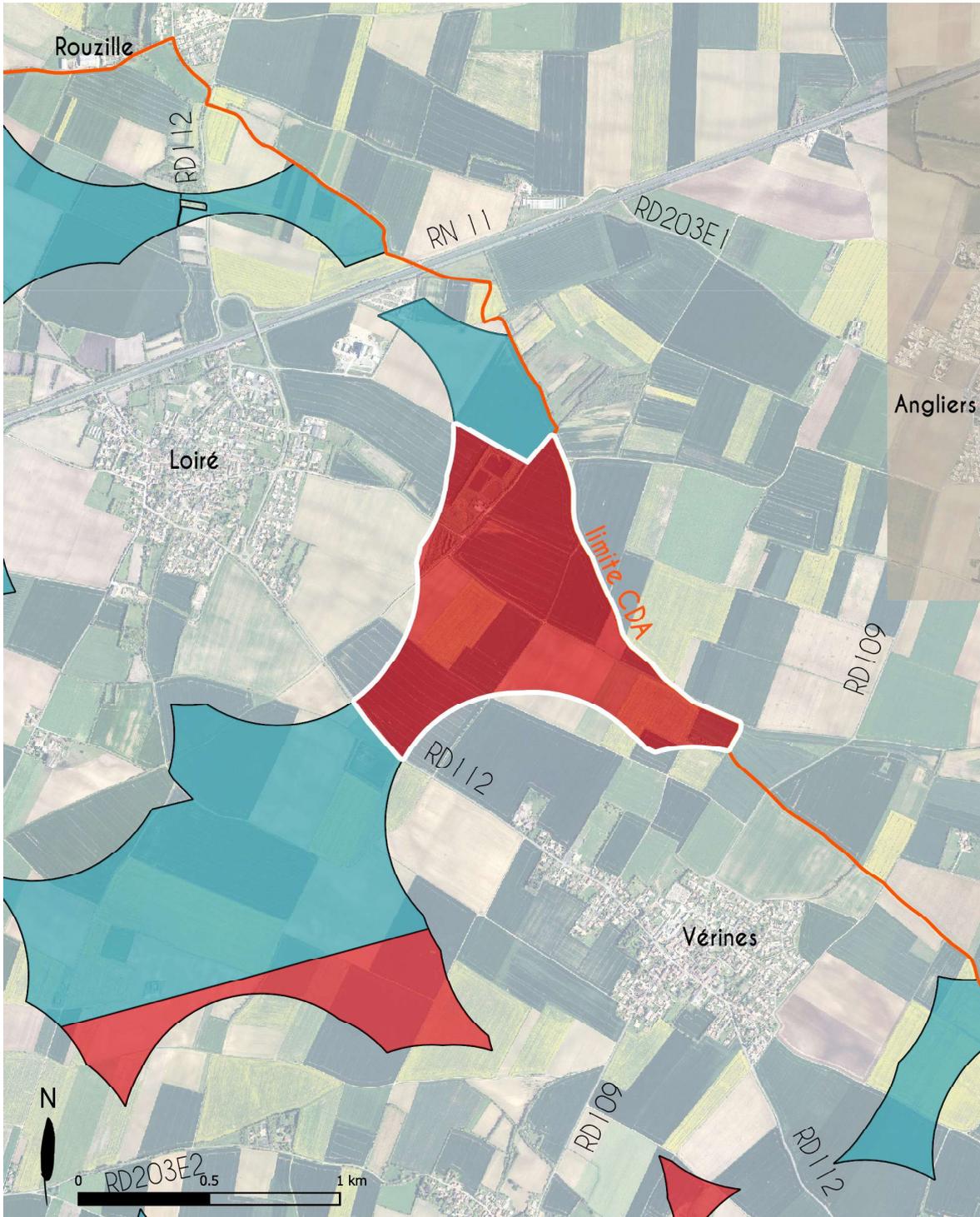
### 3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

Vigilances	Site concerné
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Activités situées à -250m	X

### 4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 2,4	



-  Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes
-  Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes

## SITE C7

Potentiel du site = 4 ha

### 2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

#### Le paysage agricole et naturel

Ce petit site est marqué par un creux souligné par la présence de petits linéaires de haies. Placé au milieu de grands champs cultivés aux reliefs ondulés, il est à

la transition entre le paysage de plaine et le paysage de marais doux mouillé.

Sensibilité paysagère modérée



#### Les lisières urbaines habitées

Les lisières de Saint-Coux et Fontpatour sont particulièrement bien insérées dans le tissu végétal du marais doux mouillé. Les habitations les plus sensibles sont les plus récentes, installées à la limite de l'enveloppe bâtie, sur les hauteurs des hameaux et ainsi moins intégrées de fait par la végétation qui se raréfie en direction de la plaine.

très peu d'éléments arborés viennent assurer la transition à l'exception des plantations du chemin de Gratefeuille. Situées en point haut, les habitations sont souvent ouvertes vers le sud, profitant d'un effet de surplomb sur le paysage avec une ouverture visuelle très appréciable.

A noter la ferme (sans habitation) du lieu-dit La Garenne, particulièrement exposée au site.

Sensibilité paysagère modérée



Sensibilité paysagère forte

### Le patrimoine bâti

Le site constitue l'arrière-plan des vues majeures recensées sur le clocher de Vérines et sur la silhouette urbaine du bourg depuis le nord. A ce titre, l'implantation

d'éolienne sur le site entraînerait une covisibilité et un écrasement des perceptions.



Sensibilité paysagère faible

### Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est bordé par la RD112 au nord et la RD109 à l'ouest, axes très ouverts sans filtres végétaux ou presque.

Le site est à la croisée de plusieurs chemins, reliant

entre eux Fontpatour, Saint-Coux et Vérines.

Le chemin de Gratefeuille forme un «chemin de ronde» au sud-est du bourg de Vérines, offrant des vues filtrées à travers les arbres alignés.



Sensibilité paysagère modérée

### Les perceptions

Le site en creux est relativement peu visible en lui-même, mais forme toutefois l'un des premiers plans de la vue exceptionnelle depuis le sud de Vérines (Cf.

site C4), dont le second plan est formé par le marais doux mouillé reliant Fontpatour à Saint-Coux.



### 3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

Vigilances	Site concerné
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Aire d’Alimentation de Captage (AAC)	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X
Zone 2AU du PLUi à -500m	X

### 4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l’implantation d’éoliennes	Zone d’exclusion paysagère pour l’implantation d’éoliennes
notation = 2	



-  Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes
-  Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes

